



-  Périmètre du PA
- ELEMENTS NATURE ET PAYSAGE**
-  Aire forestière
-  Aire de verdure
-  - Parc public
-  - Jardin privé
-  Objet naturel : arbre à protéger
-  Objet naturel : structure végétale à protéger
-  Objet inscrit au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS)
-  Principe de nouvelle arborisation
-  Noue paysagère (implantation à titre indicatif)
- ELEMENTS BATIS**
-  Aire d'implantation des constructions :
 - A : besoins publics (A1, A2, A3, A4)
 - B : activités économiques (B)
-  Aire de surélévation des constructions (A5, A6)
-  Bande d'implantation obligatoire
-  Bâtiment existant
-  Monument culturel : objet inscrit au recensement architectural
-  - note 1 (objet à l'inventaire)
-  - note 2 (objet à l'inventaire)
-  - note 3
-  Construction enterrée ou semi-enterrée existante
-  Bâtiment/ aménagement à démolir
- SPd: xxx m² SPd maximale des constructions nouvelles
- alt: xxx m Cote d'altitude maximale des constructions nouvelles
- MOBILITE**
-  Aire de mouvements
-  Accès véhicules et MD (piétons et cyclistes)
-  Accès piétons
-  Principale liaison MD
-  Limite des constructions
 - Maintenue (plan des LCR mis en vigueur le 26 juin 2006)
 - Radiée (plan des LCR mis en vigueur le 26 juin 2006)
 - Nouvelle